

MENTION MCE2S

Mention Complémentaire
Encadrement Secteur Sportif

ADMISSION

- Être titulaire de la MC AG2S ou d'un bac ayant validé l'UF2S.
- Avoir validé les Tests d'Exigence Préalable de la mention Activités Physiques pour Tous.
- Être titulaire d'une attestation de formation relative au secourisme (PSC1, AFPS, PSE1 niveau 1, PSE2 niveau 2, SST).
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des « activités physiques pour tous » datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation.

DURÉE DE LA FORMATION

Formation en apprentissage de 1 an dont 400 h en centre de formation.

QUALIFICATION

Niveau 4

MODALITÉS D'INSCRIPTIONS

Inscription au sein de l'établissement.

CONTACTS

CFA Académique : M. LECOMTE
Coordonnateur du CFA Académique
Tél : 07 77 34 32 74
alexandre.lecomte@ac-toulouse.fr

Lycée des Métiers F. CAMEL : DDFPT
Tél : 05 61 04 05 07
0090020y.ddfpt@ac-toulouse.fr

Les dossiers de pré-inscription sont à retirer au Lycée des métiers François CAMEL de SAINT GIRONS accompagnés d'une lettre de motivation et d'un CV. L'inscription définitive se fera début septembre sous réserve de la signature d'un contrat d'apprentissage.



Mention Complémentaire Encadrement Secteur Sportif

PAR APPRENTISSAGE en partenariat avec le CREPS

NOUVELLE FORMATION SEPTEMBRE 2023



CONTENU DE LA FORMATION

U1

- Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « activités physiques pour tous »
- Concevoir, conduire et évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

U2

- Mobiliser les techniques de la mention « activités physiques pour tous », pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage
- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention.
- Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention.
- Garantir des conditions de pratique en sécurité.

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS

La MCE2S valide l'équivalent des UC3 et UC4 du BPJEPS Activités Physiques pour Tous (APT).

Cette certification donne des prérogatives d'encadrement contre rémunération avec obtention de la carte professionnelle éducateur sportif.

AVANTAGES FINANCIERS

Pour l'apprenti

- Un salaire calculé selon un pourcentage du smic.
- Des aides au transport, repas et logement au CFA et aide au permis de conduire.

Pour l'entreprise

- Exonération d'une partie des charges sociales.
- Des aides pour l'emploi des apprentis (infos sur emploi.gouv.fr).

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

La mention complémentaire encadrement secteur sportif activités physiques pour tous permet de devenir éducateur sportif et d'encadrer en autonomie et en sécurité dans le domaine « des activités physiques d'entretien corporel », des « activités de jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel ».

L'éducateur(trice) sportif(ve) exerce en autonomie son activité professionnelle, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités physiques et sportives ou des activités éducatives, culturelles et sociales, dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique, technique et organisationnel.

Il/elle exerce ses fonctions au sein de structures publiques ou privées notamment :

- des collectivités territoriales
- des associations, notamment sportives
- d'établissement d'activités physiques et sportives divers
- d'une façon générale, de toute structure promouvant les activités physiques et sportives.